

à qui s'adresse le "Point Passerelle" ?

Le "Point Passerelle" est une structure qui accompagne des particuliers qui, suite à un accident de la vie, rencontrent des difficultés financières et/ou sociales :

- ▶ **fragilisés** par un accident de la vie (chômage, divorce, maladie, décès,...),
- ▶ **en situation** ou en danger **d'exclusion financière** et(ou) **sociale**,
- ▶ ayant la **volonté de s'en sortir**,
- ▶ **ayant besoin d'être accompagnés**.

comment accéder au "Point Passerelle" ?

Le client, après sollicitation de son agence ou de la structure sociale, est contacté par un conseiller expérimenté, pour un premier rendez-vous, qui lui propose d'établir avec lui un **diagnostic approfondi de sa situation personnelle et financière**.

qui oriente vers le "Point Passerelle" ?

Le client en difficulté est orienté vers le "Point Passerelle" par :

- ▶ une agence Crédit Agricole,
- ▶ un administrateur de Caisse locale,
- ▶ un travailleur social,
- ▶ une association.

Le conseiller écoute, accompagne, guide et oriente vers des structures spécifiques.

Recherche de solutions qui vont aider à surmonter les difficultés (négociations avec les créanciers, constitution de dossiers de surendettement, orientation vers les travailleurs sociaux, les associations, informations sur les droits, octroi de crédits,...).

qui accueille au "Point Passerelle" ?

Le client est accueilli au "Point Passerelle" par des conseillers permanents ayant une expérience bancaire et humaine.

Les conseillers reçoivent au "Point Passerelle" en agence ou au domicile du client.

Soutien et conseil dans la gestion du budget avec la perspective de rendre le client autonome :

- ▶ organisation du budget,
- ▶ utilisation d'outils adaptés facilitant la gestion du budget,
- ▶ accompagnement régulier dans la durée avec passage éventuel de relais à des "accompagnants bénévoles".